

CONCOURS « REMBOURSEMENT D'UN ABONNEMENT DE SAISON DE SKI DE FOND » 2017-2018  
CLUB NORDIQUE MONT-SAINTE-ANNE

Règlements de participation

- Pour participer au concours, vous devez avoir acheté un abonnement de saison de ski de fond à la Station Mont-Sainte-Anne et avoir accepté le versement d'une contribution de 10\$ pour un abonnement individuel ou de 20\$ pour un abonnement familial au développement des athlètes du Club nordique Mont-Sainte-Anne.
- Les employés et les membres du conseil d'administration du Club nordique Mont-Sainte-Anne, tout autre intervenant directement relié à la tenue de ce concours, ainsi que les membres de leur famille immédiate [père, mère, frères, sœurs, enfants], leur conjoint légal ou de fait, et toutes les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.
- Les participants au concours doivent être âgés de 18 ans ou plus au moment du tirage. Le tirage se fera parmi toutes les personnes inscrites. Il n'y a qu'un seul prix, soit le remboursement du prix d'achat de l'abonnement de saison de ski de fond individuel ou familial, selon ce qui sera inscrit sur la facture du gagnant.
- Le tirage aura lieu le 15 février 2018 au chalet du rang St-Julien du Centre de ski de fond du Mont-Sainte-Anne à 13 h. Le Club nordique Mont-Sainte-Anne entrera en contact avec le gagnant selon les coordonnées inscrites sur la fiche d'inscription. Le nom du gagnant sera affiché sur le site [www.clubnordiquemsa.ca](http://www.clubnordiquemsa.ca).
- AUCUN achat requis. Si vous désirez participer sans l'achat d'abonnement et de don, vous devez écrire une lettre originale d'au moins cinquante mots, entièrement à la main, expliquant pourquoi vous aimeriez acheter un abonnement de saison de ski de fond. Faites parvenir votre lettre, accompagnée de votre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel à « Concours Remboursement d'un abonnement de saison de ski de fond » à Mont-Sainte-Anne, 2000, boul. du Beau-Pré, Beaupré, QC, G0A 1E0 et répondre à cette question : 30 +120 x 10. Vous devez envoyer votre lettre au plus tard le 30 janvier 2018 à 23 h sous peine de nullité. Sur réception de votre lettre, vous serez automatiquement inscrit au concours et admissible au tirage. Dans l'éventualité où la personne sélectionnée n'ait pas d'abonnement de saison, un abonnement de saison individuel lui sera offert.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

---

Doris Marcoux  
Mont-Sainte-Anne  
2000, boul. du Beau-Pré  
Beaupré (QC) G0A 1E0

---

Nathalie Ouimet  
Club Nordique  
47, du Flanc  
St-Ferréol-les-Neiges (QC) G0A 3R0